



Les enfants de Palestine jugent Amir Peretz et en appellent au monde pour les protéger

Par [Global Research](#)

Mondialisation.ca, 26 juin 2006

IPC , AFPS (traduction en français) 26 juin 2006

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Crimes contre l'humanité](#)

Analyses: [LA PALESTINE](#)

Le Parlement des jeunes Palestiniens a tenu avant hier 18 juin un procès simulé au cours duquel ils ont jugé le Ministre israélien de la Défense qui détruit leur vie d'enfants.

Ils ont considéré qu'il est un criminel de guerre qui devrait être déféré devant un tribunal.

Les enfants ont fait porter sur le ministre israélien de la défense, Amir Pretz, la complète responsabilité de la tuerie délibérée des enfants palestiniens et de la démolition des maisons qui laisse des milliers de familles sans abri.

Les enfants, qui ont organisé un « faux » tribunal devant le Quartier général des Nations Unies dans la bande de Gaza, ont levé bien haut les photos des victimes qui ont été exposées à l'agression de l'occupation et à sa tyrannie, parmi lesquelles la photo de Mohamed Al Dura, de Eman Hejo, et de Huda Ghalyia.

Les enfants ont essayé de montrer aux enfants du monde les crimes commis par Peretz et d'autres assassins israéliens. Ils sont stupéfaits du silence absolu du monde à l'égard de telles violations du droit international, de la Quatrième Convention de Genève et de la déclaration des Droits des Enfants.

Les enfants ont accusé Peretz d'être la cause du massacre et du retard physique d'un nombre considérable d'enfants palestiniens, ce qui a été confirmé par la déclaration sous serment de Huad Ghalai qui a perdu sa famille dans le bombardement israélien de la plage de Gaza. Ils l'ont aussi accusé d'être celui qui ordonne les bombardements de l'armée israélienne et la démolition des maisons palestiniennes, infligeant aux enfants des traumatismes, sans parler des enfants qui deviennent physiquement handicapés.

Les enfants ont exigé de la Ligue arabe et des organismes internationaux compétents qu'ils jugent le ministre de la défense Peretz aussi tôt que possible et ont appelé les organismes internationaux compétents à assurer la protection des enfants de Palestine et à empêcher Peretz de mettre en application ses plans pour tuer encore d'autres enfants palestiniens.

En conclusion, une troupe des enfants s'est déguisée en police palestinienne et a extradé symboliquement le condamné en le remettant au représentant des Nations Unies à Gaza, réclamant contre lui une lourde peine car ils le considèrent comme un criminel de guerre.

traduction : C. Léostic, Afps

La source originale de cet article est IPC , AFPS (traduction en français)
Copyright © [Global Research](#), IPC , AFPS (traduction en français), 2006

Articles Par : [Global Research](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca